



## Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 30 avril 2014

# Réunion du Comité Opérationnel de Réduction du Risque Requins à La Réunion (CO4R) Mercredi 30 avril 2014

Ce jour s'est tenue la réunion du Comité Opérationnel de Réduction du Risque Requins à La Réunion (CO4R). A cette occasion, un état d'avancement des différents sujets figurant à l'ordre du jour a été effectué.

1°) Point relatif à la mise en oeuvre par les mairies des dispositions de la lettre-circulaire du 13 mars 2014 relative à l'information des populations et à l'application de l'arrêté préfectoral du 12 février 2014 portant réglementation temporaire de la baignade et de certaines activités dans la bande des 300 mètres à partir du littoral du département de La Réunion

Le travail de suivi des actions réglementaires des communes, dans le cadre de l'application de l'arrêté préfectoral du 12 février 2014 portant réglementation temporaire de la baignade et de certaines activités nautiques dans la bande des 300 mètres à partir du littoral du département de La Réunion, se poursuit.

Les communes ont présenté les mesures qu'elles ont mises en oeuvre ou prévoient d'adopter pour la gestion du risque requin, tant dans le domaine réglementaire qu'en matière d'aménagement des sites de pratique d'activités nautiques : protection par filet des zones de baignade de Boucan Canot et des Roches-Noires, projet de mise en place de barrière électromagnétique dans les mêmes zones. Par ailleurs, la commune de Saint-Leu a indiqué, dans le cadre de l'appel d'offre européen lancé pour la sécurisation de son littoral, que les notifications sont actuellement en cours.

Les services de l'Etat poursuivent leur travail d'accompagnement auprès de ces collectivités, notamment dans le cadre de l'élaboration de leur plan de balisage. Une nouvelle commission nautique locale est programmée le 15 mai 2014 et traitera de projets en lien avec la gestion du risque requin, dans le but de délimiter notamment deux zones de bain à Saint-Leu (plage du centre ville et plage 46).

**Il est indispensable que la mise en place d'une signalétique appropriée se poursuive sur tous les lieux où se pratiquent les activités nautiques. Il s'agit en effet d'un élément essentiel de prévention rappelé par le Conseil d'Etat dans son ordonnance du 13 août 2013.**

### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



## 2°) Point d'étape relatif aux projets en cours

### - Projet "CAP REQUINS"

Le projet « Cap Requins », porté par le CRPMEM, visant à expérimenter le recours à certaines techniques de capture et de marquage des requins dans une perspective de réduction du risque, est mis en oeuvre depuis la mi-janvier 2014 en baie de Saint-Paul.

Soutenu par l'Etat et les collectivités locales (la Région et la mairie de Saint-Paul), ce dispositif se révèle jusqu'à présent efficace, tant sur les requins marqués que sur les captures accessoires (lesquelles sont systématiquement relâchées ou marquées). En parallèle, le réseau des stations d'écoute a été étendu, pour permettre de mieux évaluer l'évolution de la fréquentation du site et l'efficacité des techniques de pêche.

Ce projet est conduit avec le concours scientifique et opérationnel des experts sud-africains du Kwazulu Natal Sharks Board et d'un comité d'experts locaux et nationaux qui se réunit tous les mois pour un suivi de l'expérimentation.

A ce jour, 8 requins ont été prélevés dans le cadre de CAP REQUINS : 3 bouledogues et 5 tigres.

Au regard des premiers résultats intermédiaires, qui apparaissent encourageants mais qui doivent être consolidés, plusieurs communes ont manifesté leur intérêt pour un déploiement du projet sur de nouveaux sites.

### - Programme de valorisation des captures

La seconde phase du programme « ciguatéra », qui vise le développement d'une filière d'appoint pour la petite pêche réunionnaise est engagée avec le concours du comité régional des pêches de La Réunion.

A ce jour, sur un échantillon de 90 requins, 11 ont ainsi été analysés, dont les 8 prélevés dans le cadre de CAP REQUINS. Plus de 30 mesures biométriques sont réalisées par l'ARVAM sur chaque animal : évaluation des contaminants organiques - toxines - et non organiques - métaux lourds -, génétique, reproduction, recherches médico-légales...

Il est prévu que des prélèvements complémentaires soient réalisés sur l'ensemble du littoral de La Réunion afin de disposer d'un plan d'échantillonnage conforme aux recommandations des autorités sanitaires.

Il a été précisé que la reprise de la commercialisation à des fins de consommation humaine ne constitue pas la seule perspective, l'objectif général du programme consistant à rechercher la réintégration de la pêche de requins dans le modèle économique de la petite pêche côtière réunionnaise. A cet effet, les analyses effectuées sont bancarisées et pourront être mobilisées pour envisager d'autres débouchés à forte valeur ajoutée.

### - Evaluation du dispositif "Vigies requins"

Cette étude pilote associant la ligue de surf, l'IRD et soutenue par la Région et par la DJSCS, a été engagée sur le site des Roches-Noires (commune de Saint-Paul), au début du mois de janvier 2014. Actuellement, le dispositif est entré dans sa phase de terrain, durant laquelle est testée l'efficacité des vigies immergées, notamment grâce au recours à des technologies innovantes.

Afin d'optimiser ses conditions d'expérimentation, ce dispositif pourrait être prochainement déployé sur de nouveaux sites, situés dans d'autres communes.

### - Point relatif à l'étude participative sociale et économique relative à la prévention et à la gestion du risque requin : « Mieux connaître pour mieux agir »

L'analyse socio-économique de la crise requin "mieux connaître pour mieux agir" se poursuit, après 80 entretiens conduits avec les acteurs locaux. A ce jour, elle a permis d'identifier plusieurs grandes thématiques sur lesquelles des ateliers participatifs seront prochainement organisés, permettant de contribuer à une stratégie de sensibilisation au risque requin.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



### 3°) Mise en place du centre de ressources et d'appui sur le risque requin

Parallèlement aux nombreux chantiers ouverts et conformément au plan interministériel « pour une politique active de prévention du risque requin à La Réunion », l'Etat est engagé dans une démarche de création d'un observatoire, centre de ressources et d'appui dans le domaine de la gestion du risque requin. L'objectif consiste à construire, en collaboration avec l'ensemble des collectivités locales et des partenaires, une entité de référence à vocation opérationnelle et scientifique, tenant compte des particularités du contexte réunionnais.

Une phase de préfiguration débutera en septembre prochain pour examiner les conditions de mise en place de cette structure.

Il est rappelé que la mesure d'interdiction de la baignade et de certaines activités nautiques, reconduite par arrêté du 12 février 2014 et applicable jusqu'au 15 septembre 2014, est la seule qui permette, à ce stade, de garantir la sécurité des usagers de la mer et d'éviter les accidents.

**Cette interdiction doit être strictement respectée.**

Les activités nautiques non interdites, telles la plongée ou la pêche sous marine, en l'absence d'une réglementation spécifique plus restrictive, demeurent possibles et s'effectuent aux risques et périls de leurs usagers. Le Préfet recommande aux pratiquants d'effectuer ces activités en groupe, sous l'encadrement et la responsabilité des professionnels de la mer.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

